



Problème remboursement aide judiciaire brésil

Par [aurel_aurel_aurel](#), le 09/11/2009 à 00:03

Bonjour,

J'ai un problème un peu délicat. Je viens d'être bloqué à la frontière du Brésil. En effet je n'ai pas reçu le tampon d'entrée car un officier de la police fédérale s'est senti offensé par ma tentative d'emprunt de son stylo!!! Incroyable mais vrai... 48 heures et 1000 euros de frais d'avocats plus tard le problème est quasi résolu mais me reste celui de mon assurance: J'ai le droit à une assistance juridique à l'étranger mais les termes en sont obscurs pour moi. Je cite:

>"Si l'assuré est incarcéré ou menacé de l'être, sous réserve que les faits ne soient pas susceptibles de sanction pour acte criminel selon la législation locale, l'assistant prend à sa charge les frais d'un homme de loi à concurrence de 3000 euros"

Au cours de l'échange plus que cordial avec le policier fédéral il m'a bien menacé de me mettre en prison. Pour ça j'ai tout bon. Mais pour le reste je ne sais point. J'ai déjà eu de nombreux problèmes pour me faire rembourser divers produits avec mon assurance et j'aimerais cette fois au moins récupérer ma mise.

Puis-je leur dire la vérité sans craindre de voir ma requête rejetée (au Brésil offenser un agent de la policia fédérale est un crime!!!) sachant qu'aucun procès verbal officiel n'a été émis.

Et sinon que faire???

Merci d'avance!!!